



Culture et formation, obligation de payer la totalité?

Par **Eldroyn**, le **22/07/2013 à 18:10**

Bonjour,

Ma fille s'est inscrite à Culture et formation pour devenir secrétaire médicale.

Elle a depuis trouvé un emploi dans lequel elle se sent parfaitement bien et souhaite, de ce fait, stopper sa formation.

Cependant, l'école nous demande de régler la totalité de la formation!

Est-ce légal?

Merci

Par **Marion3**, le **22/07/2013 à 18:21**

Bonjour,

Relisez le contrat de Culture et Formation.

Cdt